le citoyen Boyer, délégué des Côtes-du-Nord, soulève une objection en exposant la situation de Saint-Brieuc : Les socialistes ayant offert d'appliquer la proportionnelle, les radicaux ont refusé pendant que les conservateurs acceptaient. Le parti socialiste peut-il faire l'application de la proportionnelle malgré et contre les radicaux, avec les conservateurs ?

M. Jaurès s'est élevé avec force contre toute alliances avec les partis de réaction, « coalitions immorales et dangereuses, qui doivent être en tous cas prohibées, d'autant plus qu'elles ne manqueraient pas d'être invoquées par les adversaires du socialisme contre le parti socialiste lui-même ».

M. Lafargue, tout en déclarant qu'il n'approuvait pas le mot « immoral » appliqué spécialement à la situation visée, toute coalition, même avec les radicaux de M. Clemenceau, étant immorale, s'est rallié à ce point de vue, parce que l'opinion publique jugerait défavorablement des alliances avec la réaction.

Finalement, la résolution suivante, proposée par M. Jaurès, a été votée :

« En ce qui concerne les tentatives de rapprochement en vue d'une représentation proportionnelle vraie, le parti socialiste, profondément attaché à l'idée de la représentation proportionnelle, et voulant la obtenir par un effort incessant de propagande une loi réformant en ce sens le régime électoral, met en garde les fédérations contre le péril qu'il y aurait à qualifier de représentation proportionnelle des combinaisons qui, sous le régime de la loi actuelle, ne peuvent en avoir que le nom et ne peuvent assurer les avantages qui résulteraient de la véritable représentation proportionnelle telle qu'elle sera organisée par la loi. »

ÉLECTIONS AU CONSEIL GÉNÉRAL

Limoges (canton Ouest). — M. Nicolas rad., élu par 1 [illegible] voix contre 1 [illegible] à M. Péure, soc. unif.

Canton d'Ay (Marne). — M. Vallet, progr., 2 [illegible] voix ; M. Coulaud, rad.-soc., 1 [illegible] voix. M. Philipponat, rad., 1 [illegible] voix.

Canton d'Aigny-le-Duc (Manche). — M. Davy, républicain de gauche, [illegible] voix, élu contre M. Feiry, libéral, qui en a obtenu 618.

MINISTRES EN VOYAGE

M. Barthou a inauguré, dimanche, la nouvelle gare des Brotteaux. Le ministre des Travaux publics a félicité la Compagnie de P.-L.-M. d'avoir doté la ville de Lyon de ce magnifique édifice.

A Reims, M. Cruppi a visité l'École des arts industriels, ainsi que l'école de commerce et d'industrie pratiques de garçons. Dans cette école, il a inauguré les bâtiments où seront donnés des cours de maréchalerie.

Enfin, M. Maujan a eu, dimanche, une journée bien remplie. A midi, il assistait, à Courbevoie, à un banquet qui lui était offert par les Comités radicaux et radicaux-socialistes ; dans l'après-midi, il se rendait à Colombes au punch organisé par les Comités républicains du canton ; enfin, le soir, il présidait au bal Saint-Fargeau, banquet des Comités républicains des XIXe et XXe arrondissements.

M. Maujan, dans ses discours, a retracé le programme bien connu du Cabinet actuel et fait appel à l'union et à l'action des républicains.

Ajoutons que le sous-secrétaire d'Etat à l'intérieur a été chaque fois accueilli par le nombreux auditoire.

Chambre des Députés

Séance du lundi 30 mars

Séance à 2 heures. M. Brisson préside.

La Chambre valide l'élection de M. Archimbaud, élu à Die, en remplacement de son fils, invalidé en décembre dernier.

LES FRAUDES DANS L'ALIMENTATION DES SOLDATS

M. le président. — J'ai reçu de M. Pervelle une demande d'interpellation sur les mesures qu'il compte prendre pour réprimer les fraudes commises dans l'alimentation des soldats.

M. Pervelle. — Je me suis mis d'accord avec M. le ministre de la Guerre pour la fixation de la discussion à vendredi prochain.

Mais, dès à présent, je tiens à me faire l'interprète de la reconnaissance des populations de l'Est à l'égard du gouvernement, pour le zèle incontestable et le dévouement qu'il met à défendre les intérêts de l'armée.

Deux autres interpellations de MM. Cazeneuve et Lachaud, visant le même objet, seront jointes à la précédente.

L'amnistie

L'ordre du jour appelle la discussion du projet et des propositions de loi concernant l'amnistie.

M. Lauraine, rapporteur. — La Commission demande la déclaration d'urgence.

L'urgence est déclarée.

MM. Sembat, Fernand Brun, Pujade et Lasies, inscrits pour la discussion générale, renoncent à la parole.

On aborde donc immédiatement la discussion des articles.

L'article 1er est ainsi conçu :

ARTICLE 1er. — Amnistie pleine et entière est accordée pour toutes infractions, quelle que soit leur qualification pénale, se rattachant aux événements qui se sont produits en 1907 à l'occasion de la crise viticole, à l'exclusion des fraudes de tout ordre.

M. Aldy. — L'article 1er ne précise pas un point spécial sur lequel je souhaiterais être renseigné.

Suffit-il que les infractions, pour être amnistiées se rattachant aux événements de 1907, ait tout-il qu'elles aient été commises dans l'année 1907 ?

Ne vaudrait-il pas mieux indiquer, comme le fait l'article 2 pour d'autres infractions, que toutes celles qui sont antérieures au 19 mars 1906 bénéficieront de l'amnistie ?

M. Briand, garde des sceaux. — Nous ne demandons pas mieux que de libeller l'article 1er à cet égard, dans les mêmes termes que l'article 2.

M. Aldy. — J'ai satisfaction, je vous remercie.

Je voterai l'amnistie sans enthousiasme comme une mesure d'intérêt supérieur, de paix sociale.

Toutefois, au nom de mes amis Ferroul, Cathala et autres, je regrette qu'ils ne puissent attendre, comme ils avaient le droit de l'espérer, le verdict d'acquittement du jury.

Mais l'intérêt général prime les intérêts particuliers, et cette considération décide seule mon vote en faveur du projet.

M. Lauraine. — La Commission accepte pour l'article 1er la modification proposée par M. Aldy.

En conséquence, l'article 1er se trouve ainsi rédigé :

« Amnistie pleine et entière est accordée pour toutes infractions, quelle que soit leur qualification pénale, pourvu qu'elles aient été commises antérieurement au 16 mars 1906, se rattachant... » (*Le reste comme ci-dessus.*)

M. Fernand Brun. — Pourquoi le projet accorde-t-il l'amnistie à certaines catégories de citoyens et la refuse-t-il à d'autres ?

La Commission s'est bornée à accepter le texte du gouvernement, sans vouloir faire acte d'initiative, oubliant que l'amnistie, comme le disait Lepoe de la langue, peut être, selon les cas, le meilleure ou la pire des choses.

Dans telle circonstance, il semble qu'elle soit un encouragement donné, par l'impunité, aux auteurs de certains délits.

La Commission, pourtant, a accepté d'introduire dans l'énumération des bénéficiaires du projet les délits de presse ; cela fait honneur aux journalistes membres de la Commission.

Mais la porte, à peine entrebâillée, s'est refermée, et on a écarté du profit de la loi les délits prévus par l'article 26 de la loi du 29 juillet 1881 et les délits de diffamation et d'injure envers les armées de terre et de mer.

Il y a injustice à faire, en pareille matière, des exceptions ; le projet, sur le point spécial des infractions de presse, est trop large ou trop restreint.

M. Puget, président de la Commission. — L'article 1er est voté en ce moment en discussion ; cet article vise spécialement les événements du Midi.

M. Paul Constans. — Il y a des faits connexes dont le projet ne peut pas donner le détail.

Les soldats du 17e seront-ils amnistiés ?

Le général Picquart, ministre de la Guerre. — Il n'y a pas eu de la part des soldats du 17e d'infraction dans le sens pénal du mot.

Je n'ai pas à m'expliquer sur ce point, je le ferai quand viendra le débat sur la motion de M. Lafferre.

M. Willm. — Le projet exclut du bénéfice de l'amnistie des hommes qui ont hautement et courageusement défendu leurs idées.

En réalité, c'est la doctrine socialiste et la propagande socialiste que, par prétérition, vous combattez.

L'amnistie que vous présentez n'est point l'amnistie franche et claire, mais une amnistie à tempérament, hontuse d'elle-même.

Jamais, depuis la Révolution, aucun gouvernement n'a combattu moins généreusement.

La Commission s'est associée à cette œuvre de violences arbitraires ; mais un gouvernement qui se fait ainsi l'ennemi acharné de la liberté d'opinion est, fatalement, son propre fossoyeur.

Pour moi, je ne compte pas sur le bon plaisir pour me débarrasser d'un pareil gouvernement (Rires), mais seulement sur les hommes de bonne volonté.

L'article 1er est adopté à mains levées.

L'article 2 est ainsi conçu :

ART. 2. — Amnistie pleine et entière est accordée pour les infractions ci-après, pourvu qu'elles aient été commises antérieurement au 16 mars 1906 :

1° Infractions en matière de presse, à l'exception des délits prévus par l'article 26 de la loi du 29 juillet 1881 et des délits de diffamation et d'injure envers les armées de terre et de mer ;

2° Infractions en matière de réunions, de grèves et faits connexes ;

3° Infractions prévues par la loi du 13 juillet 1906 sur le repos hebdomadaire, ou commises à l'occasion de l'application de cette loi, et faits connexes.

M. Sembat propose de supprimer, dans le 1°, le membre de phrase : « A l'exception des délits, etc. »

La première qualité d'une amnistie, c'est d'être juste ; l'amnistie couvrant les délits d'opinion doit les couvrir tous ou n'en couvrir aucun.

A vrai dire, c'est Hervé seul que vous entendez exclure.

Or, Hervé a déclaré n'en pas vouloir de votre amnistie ; mais ce n'est pas une raison de l'exclure : on ne fait pas une amnistie pour faire plaisir à un adversaire.

Vous reconnaissez que tous les Français de 21 ans sont assez grands pour savoir quelles opinions ils doivent embrasser : laissez-les donc embrasser celles, toutes celles qui leur conviennent.

Laissez-leur, selon le mot de M. Clemenceau, la liberté sans rivages. (Rires.)

Heureusement pour Zola qu'il est mort. (Rires) : vous allez l'envoyer au Panthéon, mais votre amnistie ne lui profiterait pas.

Voilà à quoi on arrive avec les amnisties au compte-gouttes.

Vous rappelez-vous le programme de Belleville ? Il réclamait en première ligne la suppression des armées permanentes.

C'est bien vieux, mais, Monsieur le président du Conseil, il ne faut pas se renier trop violemment soi-même. (Hilarité.)

L'autre jour, M. Doumer nous faisait l'éloge du soldat français, le plus humain de tous les soldats, disait-il.

Mais est-ce qu'un Allemand qui, par amour des aventures, s'engage dans la légion étrangère, monte d'un degré, par cela seul, dans l'échelle de l'humanité ?

Voyons, Monsieur Picquart, je ne suis pas plus homme de guerre que vous (Rires), mais à qui entendez-vous faire accepter ce principe ?

En ce qui concerne Hervé, reconnaissez qu'il y avait bien des arguments qui justifiaient sa thèse, reprise, pour une bonne part, d'hommes qui sont depuis devenus ministres, et arguments qui devaient naturellement venir sous une plume ardente.

Pas d'exception donc, et amnisties tout le monde. (Appl. à l'extrême-gauche.)

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL

M. Clemenceau. — L'amnistie est un acte politique accompli par des hommes politiques.

Aussi je ne fais aucune difficulté de déclarer que, sans les événements du Midi, nous ne l'aurions pas proposée.

Nous partageons l'avis de M. Aldy qu'un trop grand nombre d'amnisties énerve la loi et la justice.

Mais il est une double muraille devant laquelle nous nous sommes arrêtés : il s'agit des fonctionnaires et des antipatriotes.

Pour ce qui est de bureaucrates révoltés (Rires), nous ne pouvons accepter de les amnistier, parce que ce serait être dupes, et que de cette duperie le pays ferait les frais.

Quant aux antipatriotes, ma réponse sera non moins nette.

Si je voulais lire des articles d'Hervé, je pourrais faire ici la quasi-unanimité des patriotes.

Ne me dites point qu'il y a parité entre les attaques anciennes et les nouvelles.

Autrefois, on s'en prenait aux gouvernements militaristes.

Aujourd'hui, on s'en prend à la défense même de la patrie : ce n'est point délits d'opinion, c'est délits de provocation, de provocation au meurtre des officiers, à l'insurrection en temps de guerre.

Cela, c'est une campagne contre l'existence même de la France. (Appl. sur divers bancs.)

Et nous disons à ceux qui la mènent : « On ne passe pas ! » (Appl.)

Nous lutterons contre ces doctrines abominables, et jusqu'au bout !

M. Sembat. — Monsieur le président du Conseil, vous êtes atteint d'amnésie gouvernementale (Rires) ; vous avez jadis, vous aussi, été antipatriote.

M. Clemenceau. — Je vous mets bien au défi de le montrer !

M. Sembat. — Vous avez jadis souscrit pour le Congrès antimilitariste et antipatriotique d'Amsterdam.

Vous ne vous souvenez donc plus de notre ami Janvion et de notre ami Francis Jourdain ; avant de leur donner vos 10 francs, pourtant, vous leur aviez demandé des explications.

Ne vous souvient-il plus qu'à Longchamp, où nous étions allés pour protéger le président de la République contre le retour de certains outrages, vous étiez entouré de la fine fleur des antipatriotes et des antimilitaristes ? (Rires.)

Ne vous montrez donc pas si irréductible.

Si vous voulez que les citoyens soient tous patriotes, faites qu'ils aient intérêt à aimer la patrie.

M. Clemenceau. — Je ne veux répondre qu'un mot.

Lorsque j'entrais comme simple rédacteur à l'*Aurore*, MM. Francis Jourdain et Janvion vinrent me demander ma souscription pour un Congrès.

Je reconnais que j'eus alors la pièce de 10 francs trop facile (Rires), mais je n'ai pas été le seul à figurer sur la même liste : M. Loubet y était pour 5 francs. (Nouveaux rires.)

Par 405 voix contre 75, l'amendement Sembat est repoussé.

—o—

M. Thierry. — Je voudrais savoir si le texte englobe les diffamations purement verbales, commises sans l'aide du journal.

M. Briand. — C'est le sentiment du gouvernement.

M. Lauraine. — La Commission l'a entendu ainsi.

M. Bovère propose de mettre dans le 1° de l'article 2 : « à l'exception des délits de diffamation en général. »

M. Lauraine. — La Commission a pensé qu'amnistiant toutes les infractions se rattachant aux événements du Midi, elle ne pouvait tenir en dehors de cette mesure la presse qui s'est faite l'écho des aspirations soulevées.

La presse dont je ne veux faire ni l'éloge ni le procès n'a pas de personnalité propre. (Mouvements divers.)

Ce sont les événements, c'est nous qui la faisons.

La Commission repousse l'amendement.

M. Guillier. — Il y a la presse qui défend des idées et la presse qui répand des injures.

C'est pour ne pas donner à celle-ci l'impunité que je me rallie à l'amendement.

Elle se réfugie dans les maquis et fait faire traîner pendant trois ans toute poursuite qui leur est intentée, sachant qu'au bout de deux ans viendra une amnistie dont ils profiteront.

Il faut savoir ruiner ces calculs.

M. Briand. — L'amnistie pour les délits de presse est, pour ainsi dire, de clause dans tous les projets analogues à celui que nous discutons.

Les délits de diffamation sont constants contre les hommes politiques : tous en souffrent, ou ont souffert ou en souffriront.

Dans la lutte, les journaux, quelle que soit leur importance, ne mesurent pas leurs coups.

Pour moi, je n'ai été épargné ni dans ma vie publique ni dans ma vie privée, mais j'ai pensé que ces considérations personnelles ne devaient pas m'empêcher d'inscrire les délits de presse dans le bénéfice de l'amnistie.

M. Bovère. — C'est justement parce qu'on y comprend les délits de diffamation qu'on donne courage aux diffamateurs.

Avant 1881, les amnisties excluaient toujours les diffamations envers les particuliers.

J'espère que la Chambre partagera mon sentiment et votera l'amendement.

M. Bernard. — Il est extraordinaire que cette sévérité vienne de votre côté ! (Bruit.)

MM. Fernand Brun et Anthime Ménard appuient l'amendement.

Par 343 voix contre 235, l'amendement est adopté. (Appl. sur divers bancs.)

M. Briand. — L'amendement entraîne une modification de rédaction ; le texte se trouverait donc ainsi conçu : « 1° Infractions en matière de presse, à l'exception des délits de diffamation en général, et des délits de diffamation et d'injure envers les armées de terre et de mer. »

Ce texte est adopté, ainsi que celui des alinéas 2° et 3°.

M. de Mentil propose de reporter la date d'application du projet du 16 au 27 mars.

M. Lauraine. — La date du 16 mars est très suffisamment rapprochée de la promulgation de la loi ; la Commission s'oppose à toute prorogation.

M. Pichery présente un amendement comprenant toute une série d'infractions comprises en divers autres amendements.

Cet amendement tend à faire bénéficier de l'amnistie les délits et contraventions de navigation, de pêche, de chasse, grande et petite voirie, police sanitaire des animaux, simple police, service des postes, police des chemins de fer et tramways, en matière forestière et rurale.

M. Lauraine. — La Commission repousse l'amendement, qui équivaudrait à supprimer toutes les lois répressives : mieux vaudrait les supprimer effectivement que les énerver et les faire venir pour non avenues.

M. Lefas. — Nous avons amnistié, en ce qui concerne les événements du Midi, de véritables crimes.

Il n'est que juste d'amnistier aussi des peccadilles commises, la plupart du temps, sans que leurs auteurs en aient eu conscience.

M. Viviani, ministre du Travail. — Je dois faire remarquer qu'en amnistiant en bloc tous les délits de simple police, l'amendement profiterait à tous les délinquants en matière de lois du travail.

C'est ainsi qu'il supprimerait les peines portées contre les patrons condamnés pour manquement aux mesures d'hygiène prescrites par la loi pour les ateliers.

Le gouvernement se propose de combattre au moins cette disposition.

M. Thomson, ministre de la Marine. — L'amendement, en effaçant les délits et contraventions en matière de navigation maritime, amnistierait les refus d'obéissance sur les bâtiments du commerce et les mauvais traitements exercés sur ces mêmes bâtiments par les officiers contre les marins.

M. Garnaud. — On ne peut amnistier les délits de pêche à la dynamite, qui dépeuplent nos cours d'eau.

M. Puget, président de la Commission. — Depuis trois ans, nous en sommes à la troisième amnistie ; l'amendement est un acheminement à la suppression du Code pénal, nous n'en voulons pas.

M. Pichery réduit son amendement aux délits et contraventions de chasse et en matière forestière lorsque le maximum de la peine n'est pas supérieure à 100 francs.

M. Briand. — Le gouvernement prie la Chambre de s'en tenir au texte du projet qui est déjà fort étendu.

Le projet doit être voté par deux assemblées ; or, nous sommes à la veille de nous séparer. (Mouvements divers.)

Le texte du gouvernement donne satisfaction au principe politique dont s'inspire l'amnistie.

Si la Chambre acceptait l'amendement en faveur de l'une ou l'autre des catégories visées, ce serait la porte ouverte à toutes les autres.

M. Vaillant. — Il vaudrait mieux renvoyer toute la série de ces amendements à la Commission pour qu'elle les étudie ;

M. Lasies. — Vous avez raison.

M. Lauraine. — La Commission a déjà examiné tous ces amendements et les a tous repoussés.

M. l'abbé Gayraud. — En bloc ! (Rires.)

Le président met aux voix le renvoi de tous les amendements à la Commission.

Il est voté à mains levées, et le débat est remis à demain.

La séance est levée à 6 heures.

RÉUNIONS ET CONFÉRENCES

« Action libérale populaire »

Le Congrès du Finistère

Un discours de M. Piou

Landerneau, 29 mars. — Le Congrès départemental de l'*Action libérale populaire*, dans le Finistère, à Landerneau, vient de se clore par un banquet, suivi d'une conférence.

Plus de 500 convives et 1 500 auditeurs ont acclamé M. Piou, de l'*Action libérale*. Au banquet, des toasts chaleureux de MM. Jacques Piou, Villiers, de l'Estourbeillon, députés, toast humoristique et entraînant, en breton, du barde Bocher.

La salle était magnifiquement décorée de croix de drapeaux et de l'image de Jeanne d'Arc. La conférence a été ouverte par le chant de la *Marseillaise* ; M. Lejeune, avocat à Rennes, président du Comité régional de Bretagne, et M. de Servigny, conseiller général de Quimper, ont exhorté éloquemment à lutter avec union contre la Franc-Maçonnerie et à ne reculer jamais. Le discours de M. Piou a été accueilli par des applaudissements répétés. Après avoir rappelé l'origine bretonne de sa famille, il a fait appel à la foi, à la vaillance et à la ténacité bretonnes, pour rendre à la France la liberté enchaînée par les sectaires. Une association libre organisée jusque dans les moindres communes, discipline, concentrant tous ses efforts et toutes ses tendresses vers l'amélioration du sort des plus humbles, peut seule atteindre ce but et contrebalancer l'armée des 600 000 fonctionnaires, contre lesquels les efforts individuels sont impuissants. Répondons donc dans toutes les communes du Finistère et de la Bretagne notre grande association, bien résolus, le jour où nous serons les plus forts, à accorder aux adversaires les libertés qu'ils nous refusent.

Les conférences dans le Loiret

A Gien (Loiret), la presse est une force dont les catholiques doivent user pour conquérir la liberté et remplir leur devoir social dans notre démocratie, tel fut le sens du discours prononcé hier à Gien, par M. Paul Parsy, et auquel applaudirent 600 personnes.

Pour le repos hebdomadaire

Loiret. — On nous écrit d'Orléans :

Un grand meeting pour le repos hebdomadaire a été organisé hier à la salle des fêtes par le Syndicat des employés.

MM. Berthier, de la Bourse du travail d'Orléans ; Martinet, du Syndicat des employés de Paris ; Marc Sangnier, président du *Sillon*,Évaux, député rapporteur de la loi sur le repos hebdomadaire, ont pris la parole.

6 000 personnes assistaient à ce meeting.

Théâtre électoral

Indre. — Hier, à la salle des fêtes de Châteauroux, les jeunes gens de l'Espérance ont interprété le mystère de la *Passion*.

Ils ont obtenu le plus franc succès.

LE PROCÈS DE BARCELONE

De notre correspondant le 29 mars :

Le procès des terroristes à Barcelone, prend une tournure nettement défavorable pour le principal inculpé, Jean Rull.

Quatre accusés ont été interrogés dans les audiences de vendredi et samedi, et les quatre ont chargé Jean Rull, s'accordant à dire que ni ce dernier ne déposant pas les bombes, ils avaient la certitude qu'il les faisait déposer afin, disait-il, « de terrorisier la ville et de faire chanter les autorités ».

On attend avec impatience les révélations que Jean Rull a annoncées, et le grand intérêt que témoigne le public pour cette passionnante affaire va s'accroissant chaque jour.

—o—

Barcelone, 29 mars. — Amadeo Ferán, un des inculpés du procès contre les anarchistes, s'est pendu dans sa prison.

On a arrêté un individu qui vendait des cartes d'entrée à la porte de la salle d'audience.

A RÉPANDRE

Croisade de prière et de pénitence pour la France à l'occasion des élections municipales de 1908. Six images, artistement gravées sur bois représentant le Sacré Cœur, Notre-Dame de Salut, saint Joseph, saint Michel, le bienheureux curé d'Ars et la vénérable Jeanne d'Arc, avec texte approprié et prière au verso.

Un paquet, contenant les six sujets, 0 fr. 10 franco. Un paquet contenant 100 exemplaires du même sujet, 0 fr. 50 ; port, 0 fr. 10 : le mille, 3 francs ; port, 0 fr. 60. — Paris, 5, rue Bayard.

Çà et là

Morts d'hier

M. Thibaut de la Guichardière, avocat général démissionnaire en 1830, au manoir de la Lande (Côtes-du-Nord). — M. Kiethorn, correspondant de l'Académie française, professeur de sanscrit à l'Université de Gœttingue. — M. Michelider, maire de Brignoles, 55 ans.

Le tunnel de Ricken

Ce matin, à 4 h. 15, a été percé le tunnel de Ricken, qui a une longueur de 3 604 mètres.

Ce tunnel a été construit par les chemins de fer fédéraux. Il constitue une nouvelle voie d'accès de la Suisse orientale au réseau du Saint-Gothard.

ÉCHOS DE PARTOUT

A Audincourt (Doubs), les conscrits de la classe 1907 ont organisé une manifestation devant le monument des victimes de 1870. Ils ont déposé une superbe couronne ; la municipalité s'est jointe à cette pieuse manifestation qui a eu lieu dimanche, à 2 heures.

A l'issue d'un meeting tenu à Lyon, réunissant environ 1 000 personnes, appartenant à l'industrie de l'automobile, un ordre du jour a été voté, protestant contre le projet de loi concernant cette industrie et demandant aux sénateurs et députés de la région lyonnaise de s'opposer au vote de cette loi d'exception.

Les obsèques de M. Lardin de Musset, préfet de la Loire, neveu d'Alfred de Musset, ont eu lieu hier à Saint-Etienne.

M. Hyérard, préfet de l'Eure, a été opéré de l'appendicite vendredi à la maison de santé de la rue Buet par le professeur Jalaguier.

UNE BROCHURE GRATUITE

A ceux qui s'intéressent à la propagande de la bonne presse, nous ne saurions trop recommander la lecture du compte rendu des Congrès généraux de la bonne presse qui ont lieu chaque année, au mois d'octobre.

Nous envoyons gratuitement, sur demande affranchie, un exemplaire du compte rendu d'octobre 1907.

Si l'on désire en recevoir un plus grand nombre d'exemplaires pour les distribuer, s'adresser au secrétariat de propagande de la bonne presse, 5, rue Bayard, Paris, VIIIe.

ÉCHOS RELIGIEUX

Un Congrès diocésain

Le bureau diocésain d'Angoulême qui vient d'être constitué, a décidé, dès sa première réunion, qu'un Congrès diocésain se tiendrait du 13 au 14 juin. La Commission de préparation a déjà élaboré son programme.

A la cathédrale de Blois

La cathédrale de Blois a été le théâtre d'une imposante manifestation que la noble initiative de Mgr Mélisson avait organisée en l'honneur de Notre-Dame de Lourdes.

Les catoliques blésois avaient admirablement répondu à l'appel de leur évêque.

Acte de foi de tout un peuple, acte d'amour et d'espérance.

Cérémonie inoubliable, remplie de consolations et dominée par la radieuse image de Notre-Dame de Lourdes.

NOS AMIS DÉFUNTS

JÉSUS, MARIE, JOSEPH

(*Ind. de 7 ans et 7 quarantaines, 6 juin 1907.*)

M. Ferdinand Tibaut, 78 ans, à Nîmes. — M. Paul Gourdet, à L'Hay (Seine). — Mme Louis Calais, née Léonie Géneau de Lamarlière, 57 ans. — M. Victor Turquet, 90 ans, à Versailles. — M. le chanoine Ragon, agrégé de l'Université, à Bar-le-Duc (Meuse). — Mme Yve Coulangeon, née Marie Barbier, 80 ans, à Paris. — Mme Baldame, née Dubuffet, 81 ans, à Senlis.

Représentation religieuse. — Dimanche prochain et les 12, 26, 26 avril et 17 mai, à 1 h. 30, à Senlis (salle Saint-Rieul), représentations du *Mystère* sacré de M. l'abbé Jouin, par les jeunes gens du patronage Saint-Rieul. Pour les places s'adresser à M. l'abbé Guesnet, vicaire à la cathédrale.

INFORMATIONS DU SOIR

ROME

De notre correspondant particulier :

L'audience des pèlerins

Les pèlerins de Jérusalem venus à Rome pour fêter spécialement le jubilé sacerdotal du Pape ont eu aujourd'hui une magnifique audience.

Ils ont été présentés par Mgr Ricard, archevêque d'Auch et Mgr Denéchau, évêque de Tulle, tous deux anciens membres du Pèlerinage de pénitence.

Le Pape a montré à chaque pèlerin une bonté inexprimable et a prononcé un discours très émouvant. Il a vivement félicité les pèlerins et leur cher directeur, le P. Vincent de Paul Bailly, et manifesté une grande confiance dans les prières qu'ils feront au Saint-Sépulcre pour l'Eglise persécutée, pour la rénovation de la fille aînée de l'Eglise et pour les persécuteurs, plus aveugles que coupables.

Les pèlerins éprouvent une consolation immense et s'embarquent demain joyeux. Les santés sont excellentes.

LE SERVICE POUR LE CARDINAL RICHARD

A la liste donnée ailleurs des prélats qui assisteront à la cérémonie de Notre-Dame, ajoutons les noms de NN. SS. Petit, archevêque de Besançon ; Delamaire, coadjuteur de Cambrai ; de NN. SS. les évêques de Poitiers, Nîmes, Evreux, Langres, Beauvais, Tarbes, Verdun, Monaco, Autun, Belley, Soissons, Troyes ; de Mgr Mutel, vicaire apostolique de Corée.

Mgr l'archevêque de Rouen et les évêques de Séez et d'Orléans ont été nommés par erreur parmi les évêques attendus pour le service de demain.

ÉCHOS DU SÉNAT

LA LIQUIDATION DES CONGRÉGATIONS

La 5e sous-Commission d'enquête ne s'étant pas trouvée en nombre cette après-midi pour délibérer, MM. Le Provost de Launay et Magnien ont exposé à leurs collègues présents les grandes lignes des rapports qu'ils ont préparés sur la liquidation de la Congrégation des Sœurs de Sainte-Marie de Lorette et de la Congrégation des clercs de Sion.

AU MAROC

Tanger, 30 mars. — Casablanca, 25 mars. — Les généraux Lyautey et d'Amade sont partis pour rejoindre les colonnes à Medjouna ; ils seront demain à Ber-Rechid.

Un renseignement indigène que nous reproduisons sous toutes réserves, parvient de Marrakech. Suivant ce bruit, Moulay-Hafid préparerait son départ pour Rabat en traversant la Chaouia, sa mehalla serait renforcée par un fort contingent de Berbères, commandés par un parent, Moulay-Mamou, et la tribu des Zaïans, viendrait à sa rencontre et opérerait sa jonction avec ses forces.

DEUX DÉSERTEURS ALLEMANDS EN ROUTE POUR LE MAROC

Reims, 30 mars. — Le commissaire spécial de Reims a reçu hier soir deux déserteurs allemands, venus pour contracter un engagement pour le Maroc dans la Légion étrangère.

Ces deux Allemands ont été dirigés immédiatement sur un port d'embarquement.

HONNEUR AUX PRISONNIERS

Les victimes de la manifestation du Teil (Ardèche), M. de Malbosc, M. l'abbé Baissac et M. Gimond vont purger leur condamnation à la prison de Privas.

M. l'abbé Baissac est parti du Teil entre deux gendarmes, comme un vil criminel et a été écroué samedi soir à la prison de Privas.

MM. de Malbosc et Gimond seront de même écroués comme de vils apaches.

Tout l'honneur est ici pour les condamnés. La manifestation au départ de la gare du Teil a été superbe.

EN MAURITANIE

Un officier tué. Un blessé

La presse a reproduit diverses informations relatives à une attaque dont aurait été l'objet le poste d'Akjoucht, en Mauritanie, donné comme ayant à sa tête le capitaine Monhoven.

Ce n'est pas au poste d'Akjoucht même, mais bien à 12 kilomètres à l'ouest de Yaghref (Adrar), qu'a eu lieu l'engagement dont il s'agit.

Le capitaine Repoux, commandant le poste d'Akjoucht, qui était parti en reconnaissance avec le lieutenant Schmitt, deux sous-officiers et quarante hommes, a été attaqué, le 16 mars, à 20 kilomètres de Yaghref, par un groupe de Maures armés de fusils à tir rapide et commandés par Ould-Sidi, dissident, prétendant au titre d'émir de Trarza.

Par suite de l'envoi d'une patrouille et de la nécessité de garder les chameaux, le capitaine Repoux n'avait sous la main que 36 fusils au début de l'action. Vers 2 heures du soir, les Maures, qui avaient beaucoup de munitions et utilisaient habilement le terrain pour s'abriter, ont ouvert un feu violent sur nos troupes. Le capitaine Repoux fut bientôt tué ; ensuite le lieutenant Schmitt fut blessé.

Les pertes de l'ennemi sont de 12 hommes ; 8 fusils à tir rapide lui ont été pris ; et il a été mis en fuite.

Nous avons eu le capitaine Repoux et un homme tués ; le lieutenant Schmitt et un homme blessés. Le détachement est rentré à Akjoucht avec le corps du capitaine Repoux.

Cherbourg, 30 mars. — Une embarcation de l'avisé de l'Etat *Buffle* a chaviré sous voiles, en rade de Cherbourg.

Trois des hommes qui la montaient ont été sauvés, le quatrième, nommé Eyl, de Dunkerque, a coulé avec le bateau.

EN HAÏTI

Port-au-Prince, 30 mars. — La situation reste mauvaise et a même empiré depuis quelques jours, malgré la présence de deux croiseurs américains que trois canonnières vont incessamment venir renforcer. L'anarchie croît dans la ville même et de nouveaux épisodes sanglants sont à craindre.

On commence à parler ouvertement ici d'une intervention américaine.

Rome, 30 mars. — On annonce de source officieuse, que le ministre des Affaires étrangères a reçu une dépêche du gouverneur de la Somalie italienne méridionale, annonçant que le 15 mars une colonne de 512 hommes, commandée par le commandant Vitali avec des renforts des navires *Volta* et *Staffetta* a occupé Denaué sans rencontrer de résistance. La position a été immédiatement fortifiée et rendue inexpugnable.

LES AFFAIRES ROCHETTE

La Banque franco-espagnole a repris, ce matin, ses opérations, sous le contrôle de M. Lemarquis, administrateur séquestre. Tous les employés étaient à leur poste.

De nombreux clients se sont présentés. Il ne s'est pas produit d'incident.

Mgr DUPARC A BREST

Mgr Duparc, nouvel évêque de Quimper et de Léon, a visité hier les quatre patronages de Brest, les patronages et Sociétés de gymnastique. Il visite aujourd'hui les autres œuvres catholiques et rentre ce soir à Quimper.

LA BONNE PRESSE EN LOIRE-INFÉRIEURE

Dimanche dernier, journée de triomphe pour la presse catholique à Lagé.

La salle étant trop petite pour contenir les 1 200 auditeurs accourus, M. Jean Babin, délégué de la *Croix*, a dû faire deux conférences successives aux hommes et aux dames.

On va achever dans cette paroisse, où elle est si bien commencée, la déroute de la mauvaise presse.

FEUILLETON DU 31 MARS 1908 — 37 —

Le château de Pontinès

D'un regard anxieux, Aleyda fouilla les murs, cherchant une pensée pour adoucir ce farouche. Soudain, sa figure s'éclaira : elle courut à son luth — ce luth de sa mère, qu'elle n'avait pas voulu laisser là-bas — et elle l'accorda. Puis, dans l'obscurité grandissante, elle commença à chanter doucement :

L'oeuf t'a éveillé, mon petit enfant,
Et dans ton maître, tu caches ta tête en pleurant...
Le banner, les éclairs aux longues lueurs blanches,
Et le vent tout en rage qui secoue les branches
Te font peur. Dors, sans prendre garde au bruit,
Que bien vite tes paupières soient closes ;
Car si l'oiseau qui nid bâtit s'enfuit,
Et la hourde plute effeuille les roses,
Dans ton berceau, dors, mon cher petit roi...
Ta mère est là, qui veille auprès de toi.

Oh ! puissance des souvenirs de l'enfance, de ce temps bienheureux que l'on voudrait revivre, de ce temps qui vous parle des saintes affections !

Pendant la première strophe, une détente s'était faite dans les traits crispés d'Edgar ; son amer sourire s'était éteint sur ses lèvres. Il se revoyait tout petit : il entendait sa mère.

De sa voix frêle, mais pure comme le cristal, Aleyda reprit :

Dors ! Mais serai-je encore ici-bas,
Quand le serpent du mal te parlera tout bas ?
Quand le ciel de ta vie, tout couvert de nuages,
Assombrira, mon fils, le moment des orages,
Hélas ! pourrai-je encore te protéger ? Dors...
Non, mais tu penseras que tu es de la race
De ceux que le péril rend forts ;
Près des malheureux, tu tiendras ma place ;
Jamais, un seul instant, tu n'oublieras ta foi,
Car sur terre comme au ciel, je prierai Dieu pour
[toi !...

A ces paroles qui lui rappelaient si bien les devoirs méconnus, toute sa vie passée devant les yeux d'Edgar et un regret immense, pathétique, pénétra dans son cœur. Oppressé, il chercha autour de lui : son regard s'arrêta sur l'astre du jour incarnation de la splendeur divine.

D'un douloureux effort, il se souleva encore et, tendant les bras vers le soleil disparaissant il l'implora comme le regard de Dieu, comme Dieu lui-même... et sa voix pleine de sanglots murmura :

— Pardon !

Il retomba, brisé, le souffle court, les extrémités déjà froides ; mais, du regard, il pria Aleyda de continuer :

Enfin, mon fils, à ton dernier moment,
Je serai près de toi : sous la forme du vent
Glissant dans tes cheveux et caressant ta tête,
Ou bien de l'oiseau qui voltige et s'arrête
A ton chevet. Dors, sans prendre garde au bruit...
Que bien vite tes paupières soient closes.
L'orage est passé et voici la nuit.
C'est l'heure béniie où chacun repose !
Dans tes cousins, dors, mon cher petit roi,
Ta mère est là, qui veille auprès de toi !...

Aleyda s'arrêta. Le soleil avait disparu ; il faisait presque nuit. Guillemine pleurait toujours.

La jeune fille se pencha sur son frère. Sa figure pâle exprimait la paix ; il avait même, sur les lèvres, un léger sourire. Pour lui, tout était fini ici-bas !

Comme dans la chanson, ses paupières étaient closes : il dormait !

XX

DANS LEQUEL TOUT FINIT BIEN

Le lendemain de ce jour si agité, un cheval harnaché et tenu en laisse par un valet attendait son cavalier. Celui-ci